

Politique sur l'Association des étudiant.es noir.es en droit de l'Université de Sherbrooke

Article 1

Mission du comité

Le Comité est responsable de promouvoir la représentation et l'intégration des personnes noires dans le milieu juridique autant au niveau académique que professionnel. Ses activités ont pour objectif principal de favoriser la sensibilisation aux barrières raciales présentes dans la société et la célébration de la communauté noire.

Il a notamment la tâche de:

- (i)** Informer la communauté étudiante du parcours et des enjeux rencontrés par la communauté juridique noire au cours de leur carrière;
- (ii)** Sensibiliser la communauté étudiante aux enjeux juridiques, historiques, sociaux et raciaux vécus par les personnes noires;
- (iii)** Promouvoir la culture noire.

Article 2

Composition du comité

Le Comité est formé des postes suivants:

- (i)** Une personne représentante du comité exécutif.
- (ii)** Une personne coordonnatrice du Comité.
- (iii)** Une personne Responsable aux affaires externes qui assure la communication entre le comité, les professionnels et les commanditaires.
- (iv)** Une personne Responsable au marketing et des médias sociaux qui assure la diffusion des vidéos et le partage d'informations sur les réseaux sociaux.
- (v)** Une personne Responsable des évènements qui organise, administre et promeut les différents évènements et certaines activités.
- (vi)** Une Trésorerie qui s'occupe de la finance du comité.
- (vii)** Une personne Représentante de première année en charge des communications et en charge de rédiger les procès-verbaux.

Les personnes membres noires ont préséance pour les fonctions électives du Comité.